

Ressources Humaines

REF : DRH2013011

Signataire : BC/NH

Séance du Conseil Municipal du 21/02/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : Modification du tableau des effectifs

EXPOSE :

Dans le cadre des modifications successives de l'organisation des services, il vous est soumis création de deux postes de Directeurs Généraux Adjoints des Services d'une commune de 40 à 150 000 habitants.

Ces postes ont vocation à être occupés par des fonctionnaires titulaires d'un grade de catégorie A par la voie du détachement sur emploi fonctionnel, pour une durée maximale de cinq ans, conformément au décret du 30 novembre 1987.

Le nombre total d'emplois de DGA inscrits au tableau des effectifs est donc porté à 7 emplois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de ces deux postes de DGA.

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2013011

Signataire : BC/NH

OBJET : Personnel communal : Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant l'évolution des besoins des services communaux,

Considérant qu'il convient d'apporter au tableau des effectifs les modifications suivantes,

A la majorité des membres du conseil le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

DELIBERE :

DECIDE : la création des 244 emplois suivants :

- 1 Administrateur
- 6 Attachés Principaux
- 12 Attachés
- 1 Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe
- 3 Adjoints Administratifs Principaux de 1^{ère} Classe
- 12 Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} Classe
- 5 Adjoints Administratifs de 1^{ère} Classe
- 2 Ingénieurs en Chef
- 1 Ingénieur
- 1 Technicien
- 8 Agents de Maîtrise
- 10 Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} Classe
- 31 Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} Classe
- 2 Assistants Socio-éducatifs Principaux

- 3 Assistants Socio-Educatifs
- 2 ATSEM Principaux de 1^{ère} Classe
- 7 ATSEM de 1^{ère} Classe
- 3 Agents sociaux de 2^{ème} Classe
- 1 Psychologue de Classe Normale
- 6 Infirmiers de Soins Généraux Hors Classe
- 5 Infirmiers de Soins Généraux de Classe Supérieure
- 7 Infirmiers de Soins Généraux de Classe Normale
- 1 Rééducateur de Classe Normale
- 2 Auxiliaires de Puériculture Principal de 1^{ère} Classe
- 3 Auxiliaires de Puériculture de 1^{ère} Classe
- 9 Auxiliaires de Soins de 1^{ère} Classe
- 1 Educateur Principal des Activités Physiques et Sportives de 1^{ère} Classe
- 2 Attachés de Conservation du Patrimoine
- 1 animateur Principal de 1^{ère} Classe
- 6 animateurs
- 4 Adjoints d'Animation Principaux de 2^{ème} classe
- 3 Adjoints d'Animation de 2^{ème} Classe
- 5 Brigadiers Chefs Principaux de Police Municipale
- 2 Gardiens de Police Municipale
- 25 Contrats Uniques d'Insertion
- 50 Emplois d'Avenir
- 1 Médecin Généraliste

DECIDE : la suppression des 194 emplois suivants :

- 1 Administrateur Hors Classe
- 2 Directeurs Territoriaux
- 3 Rédacteurs Principaux de 2^{ème} Classe
- 3 Rédacteurs
- 33 Adjoints Administratifs de 2^{ème} Classe
- 4 Techniciens Supérieurs Principaux de 1^{ère} Classe
- 3 Techniciens Supérieurs Principaux de 2^{ème} Classe
- 28 Adjoints Techniques de 1^{ère} Classe
- 22 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe
- 2 Conseillers Socio-éducatifs
- 3 ATSEM Principaux de 2^{ème} Classe
- 6 Agents Sociaux de 2^{ème} Classe
- 2 Puéricultrices Cadre Supérieur de Santé
- 2 Cadres de Santé Infirmiers
- 6 Infirmiers de Classe Supérieure
- 13 Infirmiers de Classe Normale
- 4 Auxiliaires de Puériculture Principaux de 2^{ème} classe
- 3 Auxiliaires de Soins Principaux de 2^{ème} classe
- 2 Conseillers des Activités Physiques et Sportives
- 1 Educateur Principal des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} Classe
- 3 animateurs Principaux de 2^{ème} Classe
- 1 Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe
- 8 Adjoints d'Animation de 1^{ère} Classe
- 5 Brigadiers de Police Municipale
- 3 animateurs Musicaux
- 5 CAE
- 20 CAE Passerelles
- 1 Chargé de mission Lutte contre les Discriminations
- 2 Chirurgiens Dentistes
- 1 Educateur Spécialisé
- 1 Médecin du Travail

- 1 Médecin Spécialiste

APPROUVE : le nouveau tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 01/03/2013

Publié le : 28/02/2013

Certifié exécutoire le : 01/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué